

Direction/AC/SV

DECISION N° 2018/18

portant Délégation de Signature

La Directrice du Centre Hospitalier de Nogent-le-Rotrou

Vu, l'article L 6143-7 du dernier alinéa du Code de la Santé Publique,

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.

Vu, le décret n°2005-921 du 2 Août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté du CNG en date du 15 juin 2018 plaçant pour quatre ans, Mme CONSTANTIN Anne en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de Directrice des Centres Hospitaliers de Châteaudun, de Nogent le Rotrou et de La Loupe à compter du 23 juillet 2018.

Vu la décision de nomination n°428-10 en date du 4 août 2010 de M. CAPRON Nicolas en qualité de responsable des Ressources Humaines

Vu la décision de recrutement en date du 1^{er} mai 1987 de Melle Nelly GARNIER en qualité d'Adjoint des Cadres Hospitaliers

Vu la décision de titularisation en date du 2 octobre 2006 de M. Stéphane CORDON en qualité d'Adjoint des Cadres Hospitaliers

Vu la décision de nomination n°534-07 en date du 04 septembre 2007 de Mme BRODIN Chantal en qualité d'Adjoint des Cadres Hospitaliers

Vu le recrutement de Mme Valérie GARNIER en qualité d'IDE en date du 05 mars 2001

Vu la formation suivie par Mme Valérie GARNIER à l'Ecole des Cadres et à sa réussite à l'examen le 25 juin 2015.

Vu le recrutement par voie de mutation en date du 1 novembre 2016 de Madame Murielle SALEMBIER en qualité de Cadre de Santé.

Vu le recrutement de Mme Christine DELEUZE en qualité d'IDE en date du 21 juin 1985.

Vu la formation suivie par Mme Christine DELEUZE à l'Ecole des Cadres et à sa nomination en qualité de Cadre de Santé en date du 8 juillet 2017.

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à M. Nicolas CAPRON, M. Stéphane CORDON, Melle Nelly GARNIER, Mme Chantal BRODIN, Mme Valérie GARNIER, Mme Christine DELEUZE, pour accomplir tous les actes de gestion courante pendant les périodes où ils assurent respectivement l'astreinte administrative, conformément au tableau validé par la Direction.

Article 2 :

La présente décision annule et remplace la décision n°2018/05 du 05 février 2018.

Article 3 :

La présente décision est permanente et prend effet au 23 juillet 2018.

Article 4 :

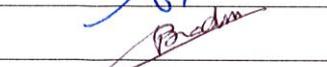
Conformément aux dispositions de l'article R 421-1 du code de la justice administrative, la présente décision est susceptible de recours, devant le Tribunal Administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Eure et Loir

Fait à Nogent-le-Rotrou, le 23 juillet 2018

La Directrice,



Anne CONSTANTIN

SIGNATAIRES	SIGNATURES
N. CAPRON	
C. DELEUZE	
S. CORDON	
N. GARNIER	
C. BRODIN	
V. GARNIER	

Destinataires :

-Original : Dossier secrétariat de Direction pour archivage

-Copie : - D.R.H. pour archivage aux dossiers des agents

- Trésorerie Hospitalière Départementale

- Intéressés

-Recueil des Actes Administratifs